



## NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES)

### Budget chaufferie urbaine

### Budget primitif 2018

#### Introduction

Le budget chaufferie urbaine est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont donc des montants hors taxes.

L'investissement pour la réalisation de la chaudière et du réseau de chaleur ayant été porté par le SIEL, le budget est uniquement composé de la section de fonctionnement.

Le budget de l'exercice 2018 s'élève à 127 636,66 € (en recettes et en dépenses).

#### 1. Les recettes de fonctionnement

<b>RECETTES</b>	2018
	BP
<b>.002 Excédent antérieur reporté</b>	
<b>70 Produits gestion courante</b>	<b>127 636,66</b>
<b>75 Autres produits de gestion courantes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 636,66</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- de la vente de chaleur du réseau (92,17 % - chapitre 70) ;
- et du remboursement, par la CoPLER, des travaux de raccordement du futur établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) sur le réseau de chauffage urbain (7,83 % - chapitre 70).

#### 2. Les dépenses de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	2018
	BP
<b>.002 Déficit antérieur reporté</b>	<b>436,66</b>
<b>.011 Charges à caractère général</b>	<b>115 100,00</b>
<b>.012 Charges de personnel</b>	<b>2 100,00</b>
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	<b>10 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 636,66</b>

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges à caractère général : loyer payé au SIEL, électricité, plaquettes de bois, gaz (90,18 % - chapitre 011) ;
- des charges de personnel, correspondant au remboursement du personnel mis à disposition par le budget principal (1,65 % - chapitre 012) ;
- de charges de gestion courante correspondant aux travaux de raccordement du futur EAJE réalisés par le SIEL (7,83 % - chapitre 65) ;
- et du report du déficit de clôture de l'exercice budgétaire 2017 (0,34% - chapitre 002).